



CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Je soussigné, Paul GRIFFE, Maire de la Commune de CUXAC-CABARDES, certifie avoir procédé à l’affichage à la porte de la Mairie le 11 octobre 2021, de la délibération n° 2021/054D relative à la modification de droit commun n°1 du Plan Local d’Urbanisme, du lancement de la procédure et modalités de concertation du public.

Fait à Cuxac-Cabardès, le 11 octobre 2021.

Pour le Maire,
Le Premier Adjoint,
Jean-Pierre BOUISSET